

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 1^{er} mai 2023, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Denis Perreault, conseiller

Est absent :

M. Laurent Garneau, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

CONSULTATION PUBLIQUE

- Présentation par le maire du Règlement N° : 320-2023 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.
- Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité.
- Ce règlement consiste à régir la démolition d'immeuble, exigé en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'assurer la protection des immeubles, notamment les immeubles patrimoniaux.
- Lors de la consultation publique, treize personnes étaient présentes dans l'assistance, une période de questions a été allouée pour répondre aux questionnements des citoyens sur ce règlement portant le numéro #320-2023.

Sur proposition du conseiller Guy Thériault, la consultation publique a pris fin à 19h11.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
 - 6.1 Parole au comité de voirie
 - 6.2 Parole au comité d'environnement
7. Administration ;
 - 7.1 Résolution paiement des assurances (19 693.03\$)
 - 7.2 Demande soumission tonte de pelouse (avant 15 mai 16h00)
 - 7.3 Résolution paiement Ham-Sud selon l'entente
 - 7.4 Résolution mise en vente du tracteur à pelouse
8. Aqueduc et égouts ;
 - 8.1 Rencontre avec l'inspecteur
 - 8.2 Résolution pour des travaux d'aqueduc
 - 8.3 Résolution tube aero (égouts)
 - 8.4 Aqueduc (identification valves & géolocalisation)
 - 8.5 Demande de réparation d'un ponceau chez Francis Nolette et Miriam Delorme
9. Sécurité publique ;
 - 9.1 Invitation semaine de la police
 - 9.2 Autorisation de passage - Tour Cycliste des Policiers de Laval (Opération Enfant Soleil)
10. Voirie ;
 - 10.1 Résolution autorisant le balayage des rues
 - 10.2 Résolution autorisant le nivelage chemins au besoin

- 10.3 Résolution autorisant l'étendage d'abat poussière
- 11. Urbanisme et environnement ;
 - 11.1 Adoption du règlement régissant la démolition d'immeubles
 - 11.2 Résolution pour autoriser les frais de déplacement pour aller chercher les arbres
- 12. Loisirs et culture ;
 - 12.1 La demande du Fonds culturel arthabaskien est acceptée
 - 12.2 Résolution pour l'activité « Bonjour printemps » le 20 mai
 - 12.3 Terrain de jeux (réparation du module en bois)
- 13. Affaires diverses ;
- 14. Liste de la correspondance ;
- 15. Varia ;
 - 15.1 Demande de Michel Prince
 - 15.2 Demande du club de natation des Bois-Francis (CNBF)
 - 15.3 Demande d'une aide financière de l'ARLC
 - 15.4 Suivi à la lettre de Giorgio Uehlinger
- 16. Période de questions ;
- 17. Levée de la séance

2023-05-082 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-083 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Denis Perreault.

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Ces dépenses sont incluses à la liste des comptes.

2023-05-084 5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 197 462.35\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour régler les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 197 462.35\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin.

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 364.15
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 661.71
3	Thérèse Lemay (frais cellulaire)	1 296.00
4	Visa Desjardins (achat divers)	2 078.02
5	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
6	Michel Prince, conseiller	423.02
7	France Darveau, conseillère	423.02
8	Laurent Garneau, conseiller	423.02
9	Michel Lequin, conseiller	423.02
10	Guy Thériault, conseiller	423.02
11	Denis Perreault, conseiller	423.02
12	Bell Mobilité inc. (avril)	54.00
13	Buropro (avril)	577.46
14	Cain Lamarre SENCRL (mars)	504.93
15	Desjardins Sécurité Financière (avril)	1 054.76
16	Desroches Groupe Pétrolier (avril)	1 388.07
17	Entretien Général Lemay (avril)	3 975.66
18	Excavation Marquis Tardif inc. (avril)	24 053.15
19	Eurofins Environex (mars)	274.79
20	Gaudreau Environnement inc. (mars, avril)	282.62
21	Gesterra (mars)	4 393.62
22	Hamel Propane inc. (mars)	706.44
23	Hydro-Québec (éclairage public / mars)	270.36
24	Vivaco Groupe Coopératif (mars)	59.17
25	AirCom Technologies (pompes - égouts)	7 156.48
26	Brico Béton Vibré enr. (génératrice - édifice)	307.55
27	Climatisation Confort Courtois inc. (fournaise)	369.43
28	J.U. Houle Distribution (tuyaux)	20 140.39
29	La Nouvelle Union (avis public)	415.29
30	Les revêtements Agro (fournitures - aqueduc)	122.80
31	MRC d'Arthabaska (permis)	135.00
32	Protection Incendie MCI (extincteurs)	385.24
33	N. Faucher Entrepreneur Électricien (génératrice - aqueduc)	16 326.45
34	Purolator inc. (colis)	47.44
35	Ville de Disraëli (quote-part / versement #1 - 2023)	881.98
36	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1 - 2023)	40 754.58
37	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #3 - 2023)	31 259.00
38	FQM Assurances inc. (prime annuelle 2023)	19 693.03
39	Total du salaire de la D.G. :	3 071.04
40	Total des salaires & déplacements :	6 834.82
		<hr/>
TOTAL :		197 462.35 \$
		<hr/> <hr/>

6) RAPPORT DES COMITÉS

6.1) PAROLE AU COMITÉ DE VOIRIE :

Il a été mentionné que certains travaux de voirie commenceront en juin.

6.2) PAROLE AU COMITÉ D'ENVIRONNEMENT :

M. le maire nous informe qu'un suivi sera fait pour les installations septiques non conformes. De plus il a été mentionné que des travaux sont prévus près du ruisseau Paradis à l'été.

7) **ADMINISTRATION**

2023-05-085 7.1 RÉSOLUTION PAIEMENT DES ASSURANCES (19 693.03\$)

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement annuel d'assurances ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de notre police d'assurance est de 19 693.03\$ pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QUE le paiement des assurances au montant de 19 693.03\$ soit autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-086 7.2 DEMANDE SOUMISSION TONTE DE PELOUSE (AVANT 15 MAI 16h00)

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire que l'entretien des terrains de la municipalité soit effectué durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QU'UN contractant doit être engagé pour l'entretien des terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été mis dans le journal le Bla Bla et que l'avis a aussi été affiché aux deux endroits prévus dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission demandée sera d'une durée de 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes désirant soumissionner doivent se procurer le formulaire à cet effet au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devront être déposées à la municipalité avant le 15 mai 16h00 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Lequin.

Il est résolu

QU'UN avis public soit publié pour demander des soumissions pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-087 7.3 RÉSOLUTION PAIEMENT HAM-SUD SELON L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QU'UNE entente a été convenue avec la municipalité de Ham-Sud suite à l'annexion du chemin Dupuis ;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de l'entente a été fait par le ministre des Affaires municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre reçue du ministère des Affaires municipales en date du 14 juillet 2022, nous confirmant l'annexion du chemin Dupuis à la municipalité Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de l'acceptation de l'annexion par le ministre a paru dans la Gazette officielle en date du 30 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente comporte un versement de 10 000\$ pour 2023, 8 000\$ pour 2024 et 7 000\$ pour 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QUE le paiement de 10 000\$ soit autorisé et envoyé à la municipalité de Ham-Sud pour couvrir le 1^{er} versement de 3 ans, déterminé selon l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-088 7.4 RÉSOLUTION MISE EN VENTE DU TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des terrains municipaux pour la tonte de la pelouse est donné à un contractant depuis déjà quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'utilise plus le tracteur à pelouse depuis près de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire vendre son tracteur à pelouse hydrostatique / automatique de marque Ariens 22 HP de l'année 2015 par appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur sera vendu tel quel et sans aucune garantie de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de public a été affiché à deux endroits de notre municipalité et publié dans le journal le Bla Bla en date du 10 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui veulent faire une offre doivent le faire avant le 31 mai à 16h00 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault.

Il est résolu

QUE le tracteur à pelouse soit mis en vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) AQUEDUC ET ÉGOUTS

8.1) RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

Les élus ont rencontré l'inspecteur en atelier de travail pour discuter des travaux en cours sur l'aqueduc et les égouts, la voirie et l'environnement, etc. ;

2023-05-089 8.2 RÉSOLUTION POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs sur le système d'aqueduc sont nécessaires pour se conformer aux exigences du ministère ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission au montant de 36 959,44\$ a été faite par Pompe Garand pour mettre à jour les équipements et les automates, pour le bon fonctionnement du système de distribution d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront exécutés à l'été sur le réseau d'aqueduc ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par le conseiller Michel Lequin.

Il est résolu

QUE les travaux sur le réseau d'aqueduc seront réalisés à l'été et que les dépenses soient acceptées et payées avec le programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-090 8.3 RÉSOLUTION ACHAT TUBE AERO (ÉGOUTS)

CONSIDÉRANT QUE suite à la formation de l'an passé sur l'entretien et le nettoyage du réseau d'égouts, des travaux devront être effectués à l'été sur notre réseau pour le maintenir fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien consiste à changer des tubes sur le système ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de différentes compagnies ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QU'UN montant d'environ 4 000\$ soit alloué pour acheter les tubes Aero pour effectuer l'entretien de notre système d'égouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4) AQUEDUC (IDENTIFICATION VALVES & GÉOLOCALISATION)

Cet item a été reporté.

8.5) DEMANDE DE RÉPARATION D'UN PONCEAU CHEZ FRANCIS NOLETTE ET MIRIAM DELORME

Des vérifications seront faites sur place et le dossier est reporté pour le moment.

9) SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1) INVITATION SEMAINE DE LA POLICE

Nous avons reçu une invitation de la Sûreté du Québec pour souligner la semaine de la police du 14 au 20 mai prochain. La semaine de la police se déroulera sous le thème « Mieux se comprendre : la police et le citoyen ». Dans le cadre de cette semaine de la police, les policiers de la MRC d'Arthabaska et de l'Érable prendront donc part à des activités dans leur communauté. Ils vous invitent à vous joindre à eux aux dates suivantes : 17 mai 2023 de 8h30 à 10h30 à la Brûlerie Reno ; café avec un policier et 17 mai 2023 de 13h30 à 15h30 au Tim Horton de Plessisville ; café avec un policier.

2023-05-091 9.2 AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CYCLISTE DES POLICIERS DE LAVAL (OPÉRATION ENFANTS SOLEIL)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite par le Tour Cycliste des Policiers de Laval pour avoir une autorisation de passage sur notre territoire pour leurs convois de cyclistes pour la cause d'Opération Enfants Soleil ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes passeront sur la Route 161 en direction sud le 31 mai pour se rendre vers Thetford Mines ;

CONSIDÉRANT QUE des véhicules de sécurité suivront les cyclistes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault.

Il est résolu

QUE nous autorisons le passage du Tour Cyclistes sur notre territoire et une confirmation leur sera envoyé par courriel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) VOIRIE

2023-05-092 10.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LE BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'effectuer le balayage des rues comme tous les printemps ;

CONSIDÉRANT QUE les services de EMR ont été retenus pour effectuer les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en mai ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Prince, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QUE le balayage des rues soit fait le plus rapidement possible en mai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-093 10.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE NIVELAGE CHEMINS AU BESOIN

CONSIDÉRANT QUE tous les printemps, certaines parties de nos routes non pavées sont détériorées, dû au dégel ;

CONSIDÉRANT QUE les routes non pavées ont besoin de nivelage régulièrement pour maintenir nos routes en bons états ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la municipalité de Saint-Adrien sont retenus depuis quelques années, pour effectuer le nivelage de nos routes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Denis Perreault.

Il est résolu

QUE le nivelage de nos routes soit effectué par la municipalité de Saint-Adrien au besoin et selon le budget fixé pour l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-094 10.3 RÉSOLUTION AUTORISANT L'ÉTENDAGE D'ABAT POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE nous effectuons tous les ans l'épandage d'abat poussière sur nos routes en gravier ;

CONSIDÉRANT QU'APRÈS avoir fait la demande de soumission, c'est la firme Somevrac qui avait le meilleur prix pour l'achat de calcium liquide ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget de 20 000\$ avait été alloué pour effectuer ces travaux ;

CONSIDÉRANT QU'UNE augmentation importante des prix a été constatée cette année ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Lequin.

Il est résolu

QUE l'offre de service de Somavrac soit acceptée au coût d'environ 25 000\$ selon l'offre de service que nous avons reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023-05-095 11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

Adoption du règlement régissant la démolition d'immeubles

Sur proposition de Guy Thériault, conseiller, appuyée par Michel Lequin, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 320-2023 régissant la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens » est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 1^{er} MAI 2023.

RÈGLEMENT N° 320-2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et des articles 141 et 142 de la loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002) d'adopter un règlement concernant la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 69, intitulée *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la Municipalité doit assurer la protection des immeubles patrimoniaux, notamment les immeubles construits avant 1940 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la MRC d'Arthabaska doit réaliser, d'ici le 1^{er} avril 2026, un inventaire du patrimoine présent sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la Municipalité doit transmettre au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention de procéder ou non à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, et ce, tant et aussi longtemps que l'inventaire du patrimoine de la MRC ne sera pas adopté ;

CONSIDÉRANT QUE la constitution d'un Comité de démolition composé de trois (3) membres du Conseil municipal est exigée ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a pour fonction d'analyser les demandes de démolition selon les critères établis dans le règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité de démolition de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. a-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie ;

À CES CAUSES qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-096 11.2 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ALLER CHERCHER LES ARBRES

CONSIDÉRANT QU'une journée de distribution d'arbre est prévue le 20 mai en même temps que l'activité « Bonjour printemps » ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur doit se déplacer pour aller chercher les arbres qui nous sont offerts gratuitement par la Société Sylvicole à Saint-Albert ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QUE les frais de déplacement pour aller chercher les arbres soient autorisés.

12) **LOISIRS ET CULTURE**

12.1) **LA DEMANDE AU FOND CULTUREL ARTHABASKIEN EST ACCEPTÉE**

Une demande de fond a été faite en janvier dernier au Fond Culturel Arthabaskien pour le concours de photo, cette demande a été acceptée, et une subvention de 1000\$ pour le concours photo nous a été accordée.

2023-05-097 **12.2 RÉSOLUTION POUR L'ACTIVITÉ « BONJOUR PRINTEMPS » LE 20 MAI**

CONSIDÉRANT QU'UNE journée d'activité sera organisée le 20 mai prochain, sous le titre « Bonjour printemps » ;

CONSIDÉRANT QUE durant cette journée il y aura aussi une distribution d'arbres, de fruitiers et de compost ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrira des hot-dogs et des breuvages gratuitement aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE de la nourriture devra être achetée pour cet événement ;

CONSIDÉRANT QU'UN budget d'environ 200\$ sera alloué pour les achats de nourritures et breuvages ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par la conseillère France Darveau.

Il est résolu

QU'UN montant d'environ 200\$ soit alloué pour les achats de nourriture pour la journée « Bonjour printemps ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 **TERRAIN DE JEUX (RÉPARATION DU MODULE EN BOIS)**

Le module de jeux en bois a besoin de réparations. Nous allons devoir effectuer les réparations nécessaires pour le que les modules soient sécuritaires pour les enfants.

13) **AFFAIRES DIVERSES**

14) **LISTE DE LA CORRESPONDANCE**

1. Lettre de Sylvie Berthaud
2. Corporation de Développement Communautaire des Bois-Francs (CDCBF – bottin des services d'aide)
3. Polyvalente Disraeli demande de financement)
4. Revue : Vivacité
5. Brunch-bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec
6. Fondation Réal-Lavertu inc. (demande de financement)
7. Sclérose en plaques Centre-du-Québec (journée mondiale 30 mai – illumination édifices municipaux en rouge)

15) **VARIA**

15.1 **DEMANDE DE MICHEL PRINCE**

Le maire a dit que le terrain sera remis dans son état normal dès que possible, à la suite aux travaux de l'automne dernier.

2023-05-098 15.2 DEMANDE DU CLUB DE NATATION DES BOIS-FRANCS (CNBF)

CONSIDÉRANT QUE le Club de Natation des Bois-Francis nous a fait une demande afin d'avoir l'autorisation pour accéder au quai municipal pour des entraînements en eau libre ;

CONSIDÉRANT QUE les entraînements se feront 2 fois par semaine de juin à août ;

CONSIDÉRANT QUE les embarcations utilisées lors des entraînements seront toutes préalablement lavées avant d'être mises à l'eau ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault.

Il est résolu

QU'UN accès au quai soit autorisé pour l'été au CNBF pour leurs entraînements en eau libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-099 15.3 DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE L'ARLC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Résidents du Lac Coulomb (ARLC) a fait une demande d'aide financière à la municipalité pour une analyse de la qualité de l'eau au lac Coulombe ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'étude par Rappel est 787.58\$ avec les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'accorder une aide financière couvrant environ la moitié de l'étude ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Perreault, appuyée par le conseiller Michel Lequin.

Il est résolu

QU'une aide financière de 400\$ soit accordée à l'ARLC pour réaliser cette étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 SUIVI À LA LETTRE DE GIORGIO UEHLINGER

Suite aux informations reçues de la MRC d'Arthabaska concernant les roulottes, nous allons voir à faire respecter la réglementation.

16) PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-05-100 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault.

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ